

## Direction des affaires juridiques et institutionnelles Pôle Institutionnel, statutaire et coordination

## Délibération n°2024-10-17-12-CA

Relative à la transposition des diplômes en partenariat international (DPI) à renouveler dans l'offre de formation 2024

## Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 octobre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON, Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D. 613-17 à D. 613-25,

Vu les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,

Vu l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 10 octobre 2024, portant sur l'objet de la présente délibération,

## Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la transposition des diplômes en partenariat international (DPI) renouvelés dans le cadre de l'offre de formation 2024, telle que détaillée dans le tableau annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice: 36

Quorum: 18 membres présents et représentés

Présents: 22 membres présents

Représentés: 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 octobre 2024

Eric BERTON

T.

Le Président d'Aix Marseille Université,

Publiée le : 2 1 0CT. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le : 2 1 001. 2024

+ 33 (0) 4 91 39 65 00

+ 33 (0) 4 91 31 31 36